

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

**Date de convocation :** 05 mai 2026

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

**Secrétaire :** M. Paul LACHNER-GAUBERT

**PRÉSENTS :** M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

**ABSENTE :**

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION :** 26-105 Vœu du groupe « Louviers pour tous » relatif à la cause animale et en particulier pour la régulation du pigeon Bizet

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture

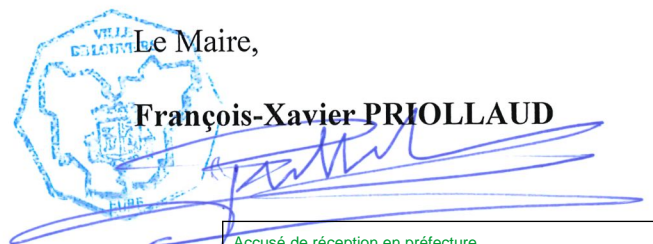
Le :  
Par affichage, le

20 MAI 2026

20 MAI 2026

**Fait à Louviers, le 15 mai 2026**

Le Maire,  
**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260511-26-105-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2026  
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-105

**MOTION DU GROUPE « LOUVIERS POUR TOUS ! »  
RELATIF À LA CAUSE ANIMALE ET EN PARTICULIER  
POUR LA RÉGULATION DU PIGEON BIZET**

**RAPPORT**

**M. Sylvain THOMAS** donne lecture de sa motion

*« Merci de me donner la parole,*

*Ce soir je m'adresse à vous Madame Krafft sur la cause animale et en particulier pour la régulation du pigeon Bizet.*

*Pourquoi les pigeons vivent dans les villes ?*

*Originellement, le Pigeon biset nichait dans les parois et falaises, c'est un oiseau qui a vite tiré parti de la présence des constructions humaines voici pourquoi c'est l'oiseau le plus répandu dans nos villes en France et à Louviers. Les bâtiments, les immeubles construits à Louviers leur rappellent les falaises. Autre raison de l'apparition du pigeon à Louviers c'est le besoin de nourriture, depuis des siècles ils sont nourris de la main de l'homme, ils sont dépendants à cause de l'humain et peinent à trouver leur propre nourriture. Le Pigeon biset se nourrit au sol exclusivement que de graines et céréales, quelque fois des miettes de nourriture en milieu urbain laissées par les humains, il arrive souvent de voir les gens nourrir les pigeons, ce n'est pas recommandé car souvent mauvaise nourriture, tombent souvent malade et plus vous nourrissez cet oiseau plus il fera des nichées. Maintenant ils vivent aux côtés et cohabitent auprès des humains depuis la nuit des temps, il a été domestiqué par les humains il y a environ 5000 mille ans.*

*Les vieilles pierres comme l'église Notre Dame, les monuments de Louviers coexistent avec les pigeons depuis des centaines d'années pourtant souvent accusés de détruire les bâtiments, les particules fines de la pollution feraient plus de dégâts que les fientes de pigeons, l'église Notre Dame et monuments de Louviers sont toujours debout à ce jour.*

*Le pigeon bizet ne donne pas de maladie à l'humain, pour l'instant aucune preuve et accusation de personnes qui sont tombées malades à Louviers. Ce sont des oiseaux amicaux et écologiquement très utiles, ils font partie de la biodiversité.*

*N'oublions pas qu'à ce jour, lors de la première guerre mondiale alliés indispensables pour les forces armées, 180 000 pigeons sont enrôlés dans la guerre de 14, en France 60 000, au premier rang il y avait ces deux pigeons héroïques, Cher Ami ou Vaillant. Le pigeon Vaillant le 4 juin 1916, la situation est désespérée, Sylvain Raynal rédige son ultime message en demandant une opération de dégagement. Le Vaillant désorienté par la fumée, il prend son envol dans les gaz asphyxiants et sous les tirs ennemis, il arriva mourant, au colombier de la citadelle de Verdun... il a été décoré de la bague d'honneur avec citation à l'ordre de la Nation. Le pigeon Cher Ami a joué un rôle décisif dans la survie du "bataillon perdu", un groupe*

*de 194 soldats américains encerclés par les forces allemandes dans l'Argonne, il à été décoré de la Croix de guerre avec palmes. L'armée française compte encore 150 pigeons dans ses rangs.*

*Monsieur le Maire lors de votre deuxième mandat votre priorité et votre choix pour la régulation des pigeons vous avez fait appel à une entreprise Dovebuster pour tuer les pigeons à la carabine à air comprimée et je vous avez expliqué que les pigeons n'étaient pas toujours tué sur le coup et pouvaient agoniser pendant des heures dans la souffrance. Je vous avez justifié que cette technique serait un échec car les pigeons reviendraient en ville et c'est le cas actuellement.*

*Le Parti animaliste avec le groupe « Louviers pour tous », oui pour une régulation douce des pigeons avec des méthodes non létales et plus éthiques pour ces oiseaux, notre devoir c'est de les respecter ils ont sauvé des humains. En ce moment il y a les nidifications, les parents tués c'est une grande souffrance pour les pigeonceaux voir la mort.*

*La meilleure régulation c'est la stérilisation, la méthode la plus efficace, plus aucune naissance et une meilleure gestion pour la régulation.*

**Vœu demandé au conseil municipal :**

*En souhaitant que ce vœu soit voté positivement par vous Madame Krafft et la majorité pour le bien-être de ces oiseaux, il y a des solutions non létales pour la régulation des pigeons, nous vous demandons l'installation de mangeoires avec graines contraceptives ou l'installation de pigeonniers contraceptifs permet de réguler sans violence, sans nuisance, de façon naturelle et permet la concentration des fientes à l'endroit bien précis avec les pigeonniers. Je vous remercie. »*

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré

**REJETTE** la motion présentée par 26 voix contre, 6 pour

**Pour copie conforme  
Le Maire,**



**François-Xavier PRIOLLAUD**